

AIDES ACCORDÉES EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL - ANNÉE SCOLAIRE 2026 / 2027

Revenus mensuels du foyer ÷ nombre de parts

Nombre de parts :

- Parents : **2 parts**
- 1er enfant : **0,5 part**
- 2e enfant : **0,5 part**
- 3e enfant : **1 part**
- Enfant supplémentaire : **+0,5 part**
- Enfant handicapé (>80 %) : **+0,5 part**

(Enfants figurant sur l'attestation CAF uniquement.)

Pièces à fournir

- ✓ Avis d'imposition 2026 (revenus 2025)
- ✓ Attestation CAF d'août 2026
- ✓ Justificatifs selon la situation (France Travail, retraite...)
- ✓ RIB
- ✓ Attestation sur l'honneur indiquant l'absence d'autres revenus
- ✓ Facture ou justificatif correspondant à l'aide demandée

Les aides sont versées uniquement aux habitants de Pissy-Pôville.

Aide sociale	Quotient familial ≤ 699 €	Quotient familial de 700 € à 999 €	Conditions d'attribution	Pièces justificatives
Combustible	300 €	200 €	Forfait – 1 fois par an	Facture
Transport scolaire de Pissy-Pôville (collégiens et lycéens)	40 €	20 €	Forfait – 1 fois par an	Justificatif de paiement en ligne
Transport scolaire de Pissy-Pôville (élèves du primaire)	30 €	15 €	Forfait – 1 fois par an	Justificatif de paiement en ligne
Classe de découverte (écoles maternelle et primaire de Pissy-Pôville)	100 €	50 €	1 fois par an, dans la limite du montant restant à la charge de la famille	Attestation de présence + facture acquittée
Classe de neige (écoles maternelle et primaire de Pissy-Pôville)	100 €	50 €	1 fois par an, dans la limite du montant restant à la charge de la famille	Attestation de présence + facture acquittée
Cantine scolaire (écoles maternelle et primaire de Pissy-Pôville)	Tarif réduit	Tarif réduit	Selon les modalités en vigueur	
Séjour scolaire à l'étranger ou séjour linguistique (après étude du dossier)	40 % (plafond : 200 €/enfant/an)	20 % (plafond : 140 €/enfant/an)	1 fois par an	Attestation de présence + facture acquittée
Activité sportive ou de loisirs (primaires et collégiens)	40 %	20 %	1 fois par an, dans la limite de 50 €/personne	Justificatif d'adhésion + facture acquittée